

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooooooo

**L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, le Conseil Municipal  
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil Municipal,  
Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.  
Conseillers Municipaux en exercice : 23  
Convocations du 18 juin 2024**

**Présents : ALLAIS Florence ; BARBE Dominique ; GAUTIER Bertrand ; HERIT Sandrine ; JALCE Gilbert ; LALANNE GUERIN Marie ; NARCISO Elisabeth ; NERAUDAU Gérard ; PALLUAU DUBOULOZ Françoise ; POUY Elodie ; ROCA Nathalie ; RODRIGUEZ Ghislaine ; SERRE Yves ; VICIER Christophe ; VIDEAU Philippe ; ZANDVLIET Jean.**

**Excusés : BIEGER Emmanuelle (pouvoir à Monsieur B. GAUTIER) ; BIVALSKI Maxime (pouvoir à Madame D. BARBE) ; ELMI BARREH Julie (pouvoir à C. VICIER) ; GARCIA Frédéric (pouvoir à Monsieur J. ZANDVLIET) ; GREMBE Jean-Charles ; LIGNAC Valérie ; MAYOR Sébastien (pouvoir à Madame F. ALLAIS)**

**Secrétaires de Séance : PALLUAU DUBOULOZ Françoise et SERRE Yves**

**Délibération D2024-28**

**Objet : Modification du règlement de location et des tarifs des salles municipales**

Monsieur le Maire indique qu'il existe aujourd'hui une grille de tarif de location des salles qui fixe des tarifs différents pour les particuliers et les entreprises privées de la commune et les particuliers et les entreprises hors commune. Il propose de simplifier la grille tarifaire en appliquant uniquement des tarifs pour les Farguais et des tarifs pour les non Farguais.

Il précise que les salles sont actuellement louées uniquement pendant les périodes de vacances scolaires. Pour autant, il reçoit des demandes de locations pour toute l'année, alors que les salles ne sont pas forcément occupées par les associations, ce qui pourrait amener des recettes à la commune.

Il propose donc de pouvoir ouvrir la location des salles pendant les périodes scolaires, dès lors que celle-ci ne serait pas occupée par une association. Celles-ci resteront bien évidemment prioritaires pendant les périodes scolaires

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la nouvelle grille tarifaire suivante :

Location des salles				
	Cautions	Cas	Journée	Weekend
Salle des Fêtes	Dommages/Entretien : 1000€ Perte des clés : 100€	Cas 1 : Commune Fargues St Hilaire	300,00 €	600,00 €
		Cas 2 : Hors commune	340,00 €	680,00 €
Carré des Forges Salle principale	Dommages / Entretien : 3000€ perte des clés : 500€	Cas 1 : Commune Fargues St Hilaire	1 000,00 €	2 000,00 €
		Cas 2 : Hors commune	1 500,00 €	3 000,00 €
Carré des Forges Salle polyvalente	Dommages / Entretien : 500€ Perte des clés : 100€	Cas 1 : Commune Fargues St Hilaire	200,00 €	300,00 €
		Cas 2 : Hors commune	280,00 €	500,00 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré,

<b>POUR</b>	<b>21</b>
<b>CONTRE</b>	<b>00</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>00</b>

**APPROUVE la modification du règlement et des tarifs des salles municipales.**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.  
A Fargues Saint-Hilaire, le 25 juin 2024.  
**Le Maire,**  
**Bertrand GAUTIER**